

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 12 juin 2023

Ville de Peille**Département des
Alpes-Maritimes****Arrondissement
de Nice****Délibération
n°2023_68****Nombre de conseillers
en exercice : 19****Nombre de présents :
15****Nombre de votants :
17**

L'an deux mille vingt-trois et le douze juin à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de PEILLE, régulièrement convoqué le six juin deux mille vingt-trois, s'est réuni en séance publique en nombre prescrit par la loi, dans l'Hôtel de Ville de PEILLE, sous la présidence de Monsieur Cyril PIAZZA, Maire.

Présents : M. Cyril PIAZZA, Maire ; M. Serge CASTAN, Mme Béatrice ELLUL, M. Bernard GIRAUD, Mme Christiane DELAIRE, M. François ALZIARI, Adjoints ; M. Jean-Marc SIMONI, Adjoint Spécial ; Mme Jessica JAMES, Mme Christine MOLINO, M. Adrien ARSENTO, Mme Nicole OUDINOT, Mme Emilie PLAZA MORENO, M. Christophe LERICHE, M. Christian CRISCI, M. Sébastien GOUBELY, Conseillers Municipaux

Ont donné procuration :

M. Damien SCANDOLA, Conseiller Municipal à M. François ALZIARI, Adjoint au Maire
Mme Michelle NOERO, Conseillère Municipale, à M. Cyril PIAZZA, Maire

Absentes excusées : Mme Alicia MENARDO, Mme Marie COMPAN, Conseillers Municipaux.

Secrétaire de séance : Mme Béatrice ELLUL, Adjointe au Maire.

Objet de la délibération : Demande d'autorisation de saisine du Comité Sociale Paritaire du CDG 06 pour la suppression de différents emplois

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée communale que :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Vu le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 31 octobre 2019,

Le Maire propose à l'assemblée,

La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :
- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)
- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives.

AR Prefecture006-210600912-20230612-2023_68-DE
Reçu le 15/06/2023

De saisir le Comité Social Paritaire du Centre de Gestion des Alpes-Maritimes concernant la suppression de 23 emplois permanents dans différentes filières de la fonction publique territoriale, conformément au tableau ci-dessous ;

Catégorie hiérarchique	Cadre d'emploi	Grade	Nombre d'emploi à temps complet à supprimer	Délibérations Créant les postes
FILIÈRE ADMINISTRATIVE				
A	Attaché	DGS	1	2015_99
C	Adjoint Administratif	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1	2014_65
FILIÈRE TECHNIQUE				
B	Contrôleur	Contrôleur	1	23/04/2009
C	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	1	05/01/2007
C	Adjoint technique	Adjoints techniques	8	2011_26 / 2011_88 / 16/02/1996 / 22/02/2001 / 04/12/2003
C	Agent de salubrité	Agents de salubrité	7	16/11/2001 / 24/09/2004 / 08/06/1995 /
FILIÈRE SOCIALE				
C	ATSEM	ATSEM	2	08/12/1995 / 08/09/2000
FILIÈRE POLICE MUNICIPALE				
C	Brigadier	Brigadier principal	1	05/01/2007
C	Police municipale	Policier municipal	1	03/12/2004

En conséquence de quoi, il résultera que le tableau des effectifs sera modifié comme ci-dessous :

La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :
- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)
- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives.

AR Prefecture006-210600912-20230612-2023_68-DE
Reçu le 15/06/2023

Filière Administrative	
Cadre d'emplois : Attaché Grade : Attaché	Ancien effectif : 2 Nouvel effectif : 1
Cadre d'emplois : Adjoint administratif Grade : Adjoint administratif ppl de 2 ^{ème} classe	Ancien effectif : 4 Nouvel effectif : 3
Filière Technique	
Cadre d'emplois : Contrôleur Grade : Contrôleur	Ancien effectif : 1 Nouvel effectif : 0
Cadre d'emplois : Agent de maîtrise Grade : Agent de maîtrise principal	Ancien effectif : 1 Nouvel effectif : 0
Cadre d'emplois : Adjoint technique Grade : Adjoint technique	Ancien effectif : 18 Nouvel effectif : 10
Cadre d'emplois : Agent de salubrité Grade : Agent de salubrité	Ancien effectif : 7 Nouvel effectif : 0
Filière Sociale	
Cadre d'emplois : Agent spécialisé des écoles maternelles Grade : ATSEM	Ancien effectif : 3 Nouvel effectif : 1
Police Municipale	
Cadre d'emplois : Brigadier Grade : Brigadier principal	Ancien effectif : 1 Nouvel effectif : 0
Cadre d'emplois : Agent de police municipale Grade : policier municipal	Ancien effectif : 1 Nouvel effectif : 0

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à saisir pour avis le Comité Social Paritaire du Centre de Gestion des Alpes-Maritimes pour la suppression de 23 emplois au sein de la mairie de Peille comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre, tous les membres présents.

Pour copie conforme,
le Maire,
Cyril PIAZZA.



La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :
- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)
- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives.